

AWBB Groupe des Parlementaires de Bruxelles-Brabant wallon.

PV n°5 Séance du 20.11.2024.

La réunion se déroule en présentiel.

Présents : MM. J.L. DEGREEF, Y. LAMY, Y. VAN WALLENDael.

Excusés : MM. C. DUJARDIN, P. GILLARD, L. MONSIEUR, F. MUYLAERT.

Invité excusé : M. J.P. DELCHEF (Président A.W.B.B.).

1. Approbation du procès-verbal n°4 de la séance du 05.11.2024.
Après lecture le procès-verbal est approuvé.
2. Correspondance
Celle-ci est parcourue et commentée.
 - Newsletters AWBB.
Dans la mesure où les Newsletters ne sont plus publiées sur le site de l'AWBB depuis plusieurs semaines, le groupe s'interroge sur l'entrée en vigueur de toutes les décisions et sanctions qui selon le ROI n'entrent en vigueur qu'à partir de leur publication sur le site de l'AWBB.
 - CP/BBw : Remboursements des frais des membres. (PF6)
Relatif aux frais et notamment au frais de déplacements, Il serait utile que le CdA-AWBB apporte des éclaircissements sur les points suivants :
 - Application de la loi du 03.07.2005 relative aux droits des volontaires notamment : parlementaires, membres des Comités provinciaux, administrateurs...
 - Tarif des remboursements de frais.
 - Accords fiscaux particuliers pour les frais de déplacements des arbitres.Ces questions seront soulevées à l'AG-AWBB du 23.11.2024.
3. Préparation de l'Assemblée Générale A.W.B.B. du 23.11.2024.
 - 3.1. Composition de la délégation :
La délégation sera composée de :
MM. J.L. DEGREEF, C. DUJARDIN, P. GILLARD, Y. LAMY, L. MONSIEUR, Y. VAN WALLENDael + la procuration de M. F. MUYLAERT.
 - 3.2. Etude des points à l'Ordre du Jour.
 - 3.2.1 PV de l'Assemblée générale du 15 juin 2024.
 - Quid du projet de labellisation des clubs (pt.3.13) et du dossier AWBB 2.0 (pt.4.1).
 - Le PV est approuvé à l'unanimité.
 - 3.2.2 Budget de l'année civile 2025.
 - Le budget 2025 est approuvé à l'unanimité.
 - 3.2.3. Modifications du TTA Saison 2024-2025. Informations.
Nous demanderons des explications concernant le surlignage (jaune) de certains postes.
 - 3.2.4. Indemnité kilométrique des membres fédéraux.
Nous demandons de respecter la loi du 03 juillet 2005 relative aux droits des volontaires concernant les indemnités à appliquer par les organisations qui les accueillent.

3.2.5. Modifications du R.O.I.

PC 4. Catégories et Dispositions particulières.

- Applicable pour les arbitres AWBB résidents en Région flamande.
- Le texte doit reprendre les compétitions Coupes, JRJ et rencontres régionales convoquées par le Département Arbitrage.
- Nous présenterons un nouveau texte.

PC. 5. Arbitre de Club et PC. 56. Organisation des Compétitions et Rencontres de Jeunes.

- Nous ne sommes pas pour l'urgence.

3.2.6. Admission de clubs.

- Echange d'informations concernant les clubs BBw.

Prochaine séance : **le mardi 3.12.2024** à 19 h 30.

Y. LAMY,
secrétaire.

Y. VAN WALLENDael
président.